

## Compte-rendu de la réunion

### du Conseil Municipal

du 29 août 2013

#### **1) Rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes de Brocéliande**

Monsieur le Maire et les délégués de la Communauté de Communes de Brocéliande présente le rapport d'activités de la Communauté 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2012 de la Communauté de Communes de Brocéliande.

#### **2) Lotissement "Les Frêches II" - autorisation de vente de maison**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Me Messenger notaire à Bréal sous Montfort concernant les propriétaires du lot n° 18 au lotissement "Les Frêches II" sollicitant l'autorisation de rétrocéder ce lot pour obligations personnelles.

Conformément à l'article 21 du Cahier des Charges, cette vente ne peut se réaliser sans l'accord préalable du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'obligation personnelle des intéressés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour la vente de ce lot.

#### **3) Bail emphytéotique "Moulin de la Roche"**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'importance de conserver le patrimoine ancien communal. A ce titre, le Moulin de la Roche est remarquable. Lors de la réunion du 21 février 2008, le Conseil Municipal a délibéré comme suit :

- autorise le Maire à poursuivre les négociations avec Monsieur Gabriel de Bréon,
- désigne la Société D2L-BETALI, géomètre à Cesson Sévigné pour établir le document d'arpentage,
- désigne Maître LE BOLLOCH, Notaire à Guichen pour finaliser le bail emphytéotique à intervenir."

Après de nombreuses démarches et suite à l'entretien en l'étude de Maître MESSAGER avec Monsieur Gabriel de Lancrau de Bréon, propriétaire du moulin à vent, situé au lieu-dit "La Roche", Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la délibération du 21 février 2008 par le prix du loyer annuel de 15 € et par la superficie de la parcelle correspondant à l'emprise du moulin et un rayon de 5 m autour (1a 79ca) et une servitude permettant l'accès à celui-ci.

La Commune s'engagerait en contrepartie à maintenir dans un premier temps l'édifice en état. Monsieur GOMEZ, représentant l'Architecte des Bâtiments de France, émet un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces conditions et autorise le Maire à signer l'acte et la convention de servitude auprès de Me LECUYER, Notaire Associé à RENNES avec la participation de Me MESSAGER, Notaire à Bréal-sous-Montfort pour les intérêts de la Commune.

#### **4) Personnel communal - modification du tableau des effectifs - pôle Enfance Jeunesse et Service Technique**

Afin de tenir compte des mouvements de personnel, de la nouvelle utilisation de la salle du grillon, de la rentrée 2013/2014, il est nécessaire de réorganiser le service périscolaire et le service technique en apportant des modifications au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- a) **créer un poste** d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, pour le service périscolaire et l'entretien des bâtiments communaux suite au départ en retraite d'un agent au 30 juin 2013 (agent apprenti en contrat d'apprentissage depuis 2 ans).
- b) **créer un poste** d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28h/35, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, pour le service périscolaire et l'entretien des bâtiments communaux. Cette création permet la pérennisation du poste d'agent non titulaire.
- c) **créer un poste** d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet de 17,75h/35, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 jusqu'au 31 août 2014, pour le service périscolaire.
- d) **créer un poste** d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet de 6,20h/35, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 jusqu'au 31 août 2014, pour le service périscolaire.
- e) **créer un poste** d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet de 21,50h/35, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 jusqu'au 30 novembre 2013, pour le service périscolaire, le foyer et l'entretien des bâtiments communaux.
- f) **créer un poste** d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour le service technique (garage, voirie et agent polyvalent).
- g) **augmenter le temps de travail** au poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, de 21,50h/35 à 29,00h/35, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, suite au départ en retraite d'un agent au 30 juin 2013.
- h) **baisser le temps de travail** du poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 12h/35 à 11,50h/35 avec l'accord de l'agent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, suite à l'arrêt d'utilisation de la salle du grillon par le Cinéma "La Bobine". Cet agent est au service périscolaire et à l'entretien des bâtiments communaux.
- i) **supprimer un poste** d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, créé par délibération du 06/09/2012 modifié à 22h/35h, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, pour le service cantine et l'entretien des bâtiments communaux suite à la démission de l'agent.
- j) **supprimer un poste** d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, créé par délibération du 27/06/1989 modifié à 27,98h/35h, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, pour le service cantine et l'entretien des bâtiments communaux suite au départ en retraite de l'agent.
- k) **supprimer un poste** de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, pour le service technique suite à la titularisation de l'agent stagiaire sur le poste d'Ingénieur.

**5) Maintien du centre d'examen du permis de conduire à Montfort-sur-Meu - vœu**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Mairie de Montfort-sur-Meu sollicitant l'appui du Conseil Municipal quant au maintien du centre d'examen pratique du permis de conduire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la Ville de Montfort-sur-Meu.

Affiché le 30 août 2013

Le Maire,  
J. DURAND